

Session Plénière du 19 décembre 2019

**Rapport N°19.06.05 Communication relative à la mise en œuvre du PACTE
Régional d'Investissement dans les Compétences 2019-2022 en région
Centre-Val de Loire**

Intervention de Jeanne BEAULIER

Monsieur le Président, Chers collègues,

Cette communication se veut être un point d'étape dans la mise en place du PACTE d'Investissement dans les compétences 2019-2022 dans notre région.

Nous constatons voire saluons une réelle avancée sur le volet « corrélation entre le besoin des entreprises en métiers, [et] compétences avec ancrage territorial ».

Il s'agit des actions :

- Action 3 (DEFI) ;
- Action 27 (« Plateforme compétences : « Identifier les besoin en compétences des entreprises ») et ;
- 28 : « Assurer le déploiement d'actions GPECT (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des compétences » Territoriale.

Il n'en reste pas moins que les métiers sous ou mal payés seront toujours des métiers en tension tant que les conditions de salaires et de travail ne seront pas revalorisées.

Une personne peut exercer ce qu'elle ressent comme être le plus beau métier du monde mais si cela ne lui permet de ne pas vivre dignement ou sereinement, la région peut mettre en place toutes les formations qu'elle voudra, cela ne sera durable ni pour les entreprises ni pour les salariés.

Notre rôle d'opposition est de vous rappeler les 4 grands axes d'incohérence que nous avons partagé avec vous lors du vote de ce rapport en décembre 2018.

Ces 4 grands axes étaient les suivants :

- Le 1^{er} était : la proportion trop importante des formations non qualifiantes par rapport aux formations qualifiantes alors que les premières sont moins efficaces que les secondes quant au retour à l'emploi ;
- Le 2nd axe concernait les publics visés et les métiers de demain ;
- Le 3^{ème} axe concernait les métiers en tension, la gouvernance trop complexe et l'inégale répartition des emplois sur le territoire régional ;
- Le dernier était la trop grande place accordée aux formations de type « Savoirs de Base »

Au regard des éléments présents dans votre communication, rien ou peu de choses nous rassurent sur ces points.

Nous ne détaillerons pas chaque action mais prendrons juste quelques exemples.

Sur le sujet de publics visés, nous trouvons regrettable d'insister tout au long du document sur certaines catégories de personnes en l'occurrence les jeunes, les demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés.

Notre questionnement est le suivant, une personne d'âge médian, un sénior, n'habitant ni en Quartiers de la Politique de la Ville (QPV) ni en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) qui a des qualifications mais qui ne correspondent pas ou plus aux besoins des entreprises se sentira-t-elle concerné par ce PACTE ?

Notre remarque suivante concerne l'action 12 (" Développer les formations d'alphabétisation et de Français Langue étrangère).

Comme nous le rappelons l'an dernier, à notre sens le budget de la formation professionnelle doit avant tout revenir aux français. C'est la priorité nationale

De plus, vous n'êtes pas sans savoir que vous ne pouvez pas vous installer durablement dans de multiples pays, si, au préalable, vous ne maîtrisez pas la langue nationale, si vous n'avez pas de fonds propres ou encore si vous n'avez pas un minimum de culture historique sur le pays. Ça s'appelle aussi le respect vis-à-vis de l'accueillant.

Ensuite, nous nous questionnons sur la mise en avant de l'action 26 « Construire une offre de formation renouvelée pour les personnes sous-main de justice ».

Notre groupe étant attaché au principe de la méritocratie, la mise en avant de cette action en faveur des prisonniers nous paraît quelque peu cavalière.

A moins que nous ayons manqué un épisode, le fait d'être privé d'emploi ne fait pas pour autant de la personne un délinquant ou un criminel.

Enfin, notre dernier exemple concerne l'action 2 (Rénover 10 formations certifiantes ou créer des formations méritant de devenir certifiantes).

Vous présentez comme « formation à capitaliser et méritant de devenir certifiante » celle de « paysan créatif ».

Attention au sens des mots. La définition du mot « Paysan » dans le Petit Robert est simple « homme, femme vivant à la campagne et s'occupant des travaux des champs ».

Les synonymes proposés sont « agriculteur, cultivateur, fermier ».

Le rôle d'un paysan est avant tout nourricier. Ce n'est pas un créateur ou un artiste. Jusqu'à preuve du contraire, s'il nourrit intellectuellement, l'art ne remplit pas les assiettes !

Pour qu'une action soit claire, compréhensible par le plus grand nombre et rencontre de l'adhésion, le minimum est que le vocabulaire soit conforme à la réalité et aux rôles des métiers.

Pour conclure, nous souhaiterions ouvrir sur un sujet transverse.

Dans cet hémicycle, nous traitons régulièrement de tourisme, d'emploi, d'emploi touristique, d'inclusion des personnes handicapées, d'exemplarité, d'expérimentation.

Nous nous étonnons qu'aucun effort particulier n'ait été fait pour que la Région Centre devienne une terre d'accueil touristique pour les personnes handicapées.

Pour des raisons familiales, je reçois depuis plus de 30 ans des catalogues de voyage spécialisés à destination des enfants ou adultes déficients mentaux. Pour grossir le trait, les propositions se résument à des séjours au bord de la mer en France ou en Europe.

Vous comme moi consultons les réseaux sociaux. Nous avons tous constaté que dès qu'une initiative en faveur de l'accueil des PMR est mise en lumière, elle fait le buzz. Il y a donc une adhésion et une forte demande sociale en ce sens.

Monsieur le Président, chers collègues, des centres d'accueils touristiques axés sur l'expression artistique, la communion avec la nature ou les animaux, la Loire à Vélo en tricycle adapté trouveraient un fort écho parmi les centres pour enfants ou adultes handicapés (déficients mentaux notamment....).

Développer cette action sera profitable à tous et préjudiciable pour personne.

En menant cette belle action en direction de ces personnes handicapées, nous offririons de nouvelles perspectives au développement touristique, nous élargirions l'offre d'hébergement.

Tout ceci aurait obligatoirement des retombées positives sur l'emploi local, ce qui est rappelons-le, le but de la formation.

Je vous remercie.